



 **Benoît Tanguy**
Analyste
Quantitatif ESG
OFI INVEST AM

CLIMAT

Transition climatique : comment évaluer la crédibilité des ambitions des entreprises ?

Face à l'accélération des records climatiques et à la hausse continue des émissions mondiales, les entreprises affichent des ambitions de décarbonation toujours plus fortes. Pourtant, seules 30 % d'entre elles présentent aujourd'hui des plans de transition jugés crédibles. Pour répondre à cet enjeu majeur, Ofi Invest Asset Management a développé une méthodologie propriétaire permettant d'évaluer, secteur par secteur, la cohérence, la faisabilité et la crédibilité des trajectoires climatiques annoncées par plus de 7 000 émetteurs. Explications de Benoît Tanguy, Analyste Quantitatif ESG chez Ofi Invest Asset Management

Dans son rapport intitulé « Emission Gap Report 2023 », le programme de l'ONU pour l'Environnement (UNPEP) observe que nous assistons à une accélération notable de la fréquence, de la vitesse et de l'ampleur des records climatiques battus.

En 2023, un jour sur cinq a été enregistré avec des niveaux de température dépassant de 1,5°C ceux des niveaux préindustriels. Ces records ont été accompagnés d'événements extrêmes dévastateurs, que le groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) a qualifié « d'illustrations » de ce qui est attendu dans un avenir proche. Si ces records ne signifient pas qu'au niveau mondial nous avons dépassé la limite de 1,5°C fixée par l'Accord de Paris, ils indiquent néanmoins que nous nous en rapprochons dangereusement.

En ligne avec ces constats la COP21, qui a abouti à la signature de l'Accord de Paris sur le climat, fixe des objectifs ambitieux en matière d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Sur le plan de l'atténuation, les engagements visent à maintenir le réchauffement climatique « nettement en dessous de 2°C » et à poursuivre les efforts pour contenir un réchauffement de 1,5°C par rapport aux niveaux préindustriels. Cela représente une réduction des émissions de l'ordre de 50 % entre 2019 et 2030 et permet d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050 d'après les scénarii du GIEC.

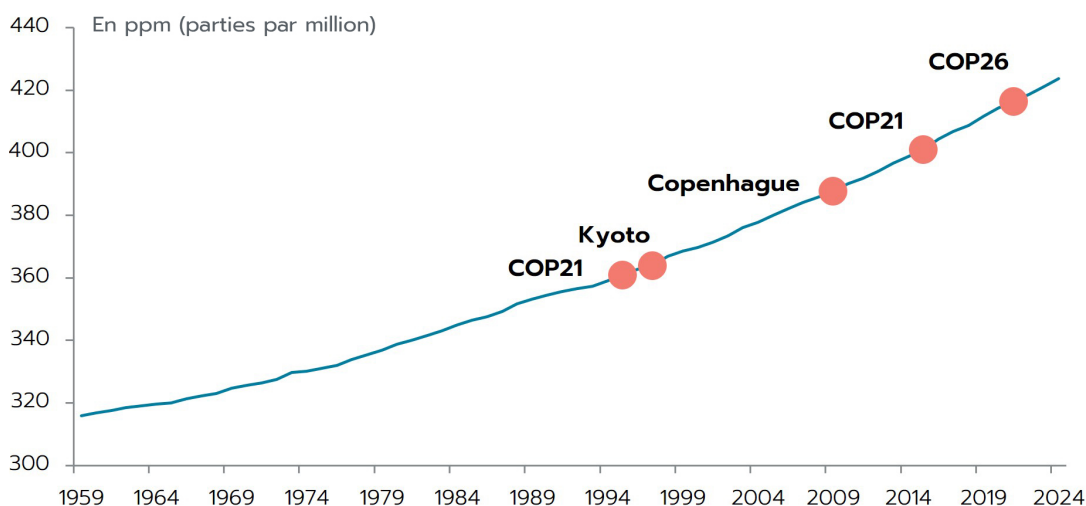
La neutralité carbone signifie qu'il existe un équilibre entre les gaz à effet de serre (GES) émis dans l'atmosphère et ceux qui sont séquestrés par les puits naturels tels que les forêts, et artificiels tels que les technologies de capture et de stockage. À ce stade, aucun puits existant n'est en mesure d'éliminer la quantité suffisante de GES, permettant d'atteindre la neutralité. Dans ce contexte, l'alternative la plus crédible et réaliste pour maintenir le réchauffement climatique en dessous des 2°C reste donc une réduction conséquente des GES émis.

L'initiative Science Based Targets (SBTi) estime que les entreprises à travers le globe ont pris conscience de l'urgence climatique. En effet, à fin mars 2024, plus de 5 000 entreprises avaient formulé des objectifs ambitieux et validés par la science. De plus, environ 3 000 d'entre elles avaient déclaré des ambitions de neutralité carbone à horizon 2050.

Néanmoins, en dépit de ces objectifs et ambitions, les émissions de gaz à effet de serre mondiales continuent toujours d'augmenter. L'Agence Internationale de l'Énergie (AIE)⁽¹⁾, souligne que les émissions mondiales de CO₂ issues de la combustion d'énergie et des processus industriels ont atteint un nouveau record de 36,8 gigatonnes (Gt) en 2022. Cela constitue une augmentation de plus de 50 % par rapport aux niveaux du début des années 2000.

Alors, comment concilier les ambitions climatiques des plus grandes entreprises mondiales avec cette tendance haussière des émissions pointée par l'AIE ?

Concentration atmosphérique en CO₂



Sources : Global Monitoring Laboratory, Ofi Invest Asset Management

Pour faire face à ce défi de hausses des émissions et répondre à des enjeux réglementaires, Ofi Invest AM a développé une méthode propriétaire d'évaluation de la crédibilité des plans de transition déclarés par les entreprises.

Nous sommes partis du constat qu'un certain nombre de méthodologies existantes contenaient des limites en raison du manque de considération des spécificités sectorielles et du manque de considération accordé au caractère global de la transition, conduisant souvent à exclure des émetteurs ayant des émissions importantes en raison de la nature de leurs activités (les cimentiers par exemple). La méthodologie que nous proposons part du postulat que tous les secteurs doivent fournir des efforts.

COMMENT ÉVALUER LA CRÉDIBILITÉ DES PLANS CLIMAT ?

En tant que gestionnaire d'actifs, Ofi Invest Asset Management est confrontée à de nombreuses difficultés pour comparer les plans de décarbonation des entreprises. En effet, les déclarations des émetteurs sont très hétérogènes tant en ce qui concerne les mesures utilisées pour atteindre l'objectif affiché, que le périmètre des opérations couvertes, ou encore le calendrier de mise en œuvre et les moyens déployés.

Afin d'analyser la capacité des émetteurs à mener à bien leurs plans de transition climatiques, nous menons une évaluation utilisant une trentaine de points de données présents dans les rapports publics des entreprises ou mis à disposition par des fournisseurs de données spécialisés et/ou ONG. Cette évaluation ne consiste pas à estimer l'adéquation de l'entreprise avec un scénario de décarbonation, mais plutôt à fournir une appréciation à un instant donné de la réussite climatique déclarée.

⁽¹⁾ Rapport « CO₂ Emissions in 2022 » de l'AIE.

Pour cela, une analyse approfondie de la capacité de transformation du modèle d'affaires de l'entreprise est réalisée, comprenant deux angles et quatre piliers. Le premier angle d'analyse est basé sur des critères propres au secteur d'activité et concerne le pilier « faisabilité ». Le second angle d'analyse porte sur la crédibilité du plan de transition climatique et porte sur trois piliers liés à des critères intrinsèques à l'entreprise. La combinaison des deux angles d'analyse nous permet d'établir une probabilité d'atteinte des ambitions de l'entreprise.

ÉVALUATION DE LA CRÉDIBILITÉ DES PLANS DE TRANSITION		
FAISABILITÉ		
Critères propres au secteur d'activité évaluant la capacité du secteur au global à transitionner		
SUIVI DES OBJECTIFS	EXPOSITION ET INCITATIONS	PERSPECTIVES
Critères intrasèques à l'entreprise afin d'apprécier sa capacité à réussir son plan de transition climatique		

Source : Ofi Invest Asset Management

Le pilier « Faisabilité » est évalué en fonction de deux critères. Le premier consiste à examiner les décisions stratégiques prises par les émetteurs qui vont à l'encontre de l'Accord de Paris et des scénarios scientifiques, notamment le « Net Zero Roadmap » de l'AIE⁽²⁾. Par exemple, la présence de projets d'expansion et d'exploration des réserves fossiles entraîneront une crédibilité nulle. Ainsi, un nombre non négligeable d'émetteurs du secteur pétrolier et des matières premières sont considérés comme n'étant pas fiables/étant « controversés » en ce qui concerne la réalisation de leur plan de transition.

Le second critère tient compte des avancées technologiques au sein d'un secteur, afin de déterminer si celles-ci sont suffisantes pour que les ambitions soient alignées avec l'Accord de Paris. Cette analyse sectorielle est réalisée de manière qualitative et repose sur l'expertise et la connaissance sectorielle approfondie des analystes ESG d'Ofi Invest Asset Management. Les émetteurs appartenant à des secteurs ayant pris du retard ou qui semblent difficilement capables d'enclencher leur transition ont donc une probabilité inférieure d'avoir un plan jugé « crédible » *in fine*.

Par exemple, dans le secteur de l'aviation, les objectifs de réduction des GES reposent en grande partie sur l'utilisation de carburants durables (SAF). Toutefois, en raison du faible niveau de développement actuel des SAF, Ofi Invest Asset Management considère que la faisabilité des plans de transition dans le secteur aérien est très peu probable. À l'inverse, certains secteurs, tels que le secteur agricole, bénéficient d'une crédibilité réhaussée en raison des solutions qu'ils peuvent apporter pour la transition.

Le second angle d'analyse est composé de trois piliers : le premier « Suivi des Objectifs » se focalise sur les éléments les plus tangibles des plans climatiques. Afin d'identifier si un émetteur a entamé une transition, Ofi Invest Asset Management prend en compte la fiabilité des émissions déclarées, de la compatibilité des émissions actuelles avec le scénario climatique retenu⁽³⁾, de la présence d'objectifs intermédiaires, de la validation du plan de transition par une partie tierce et d'une évaluation des réductions de GES réalisées sur plusieurs horizons temporels. Les entreprises pour lesquelles les émissions actuelles dépassent leur budget ou celles ayant pour unique objectif une neutralité à horizon long terme voient leur crédibilité dégradée.

Le deuxième pilier « Exposition et Incitations » analyse la capacité des entreprises à adopter une stratégie viable pour répondre à leurs ambitions climatiques. Un examen minutieux des organes de direction, de leur composition et de leurs engagements, ainsi que de l'adaptation des opérations commerciales aux risques et aux opportunités découlant des ambitions climatiques est réalisé.

La composition et l'implication des organes de direction de l'entreprise, de même que l'adaptation de son modèle d'affaires en fonction des risques et des opportunités climatiques sont autant de facteurs qui permettent d'évaluer le niveau de maturité de la démarche de transition et l'adéquation de la comitologie en place pour mettre en œuvre ces plans climat.

L'intégration de variables de risque climatique donne un niveau d'assurance sur le déploiement de moyens humains à la hauteur de l'exposition de l'entreprise à ces risques. Enfin, deux critères, susceptibles de dégrader le niveau de crédibilité des plans, sont également pris en compte : les controverses liées aux inactions climatiques et la part des actifs considérés comme échoués (qui perdraient une part significative de leurs valeurs à cause de la transition énergétique, d'évolution réglementaire ou technologique. Par exemple, si l'on suit les scénarios de transition alignés aux Accords de Paris, les réserves de charbon de certaines compagnies minières rentreraient dans cette catégorie).

⁽²⁾ Net Zero Roadmap: A Global Pathway to Keep the 1.5 °C Goal in Reach - 2023 Update (windows.net).

⁽³⁾ Nous nous sommes alignés sur un scénario 2°C, en phase avec les Accords de Paris. Le scénario 1,5°C n'est pas envisageable opérationnellement car les estimations actuelles (2023) montrent que nous avons déjà atteint un réchauffement de l'ordre de 1,48°C. La plupart des métriques deviendraient donc inutiles dans l'élaboration du score car elles ne permettraient plus de discriminer les observations.

Le dernier pilier « Perspectives » se focalise sur les éléments prospectifs qui permettent d'apprécier la transition de l'entreprise vers la neutralité carbone à long terme. À cette fin, l'analyse porte sur les ressources prospectives déployées par l'émetteur ; celles-ci englobent les allocations financières, les initiatives de développement technologique et l'adoption de technologies à faible émission de carbone.

Par exemple, certains éléments de la taxonomie européenne sont repris tels que l'alignement des produits et services actuels à des activités jugées « vertes », la part des dépenses d'investissements et dépenses opérationnelles allouées aux activités vertes, ou encore l'évolution future des revenus « bas carbone ». Outre ces critères taxonomiques, une appréciation est également portée sur l'existence de brevets « verts » afin d'identifier les entreprises qui participent activement à la transformation technologique, ce qui constitue un élément déterminant de la transition pour certaines industries.

QUELLES PREMIÈRES CONCLUSIONS EN TIRER ?

La présente méthodologie d'analyse de la crédibilité des plans de transition climatique d'Ofi Invest Asset Management permet d'évaluer et de classer plus de 7 000 émetteurs cotés sur une matrice composée de quatre cadrans, comme illustré ci-dessous.

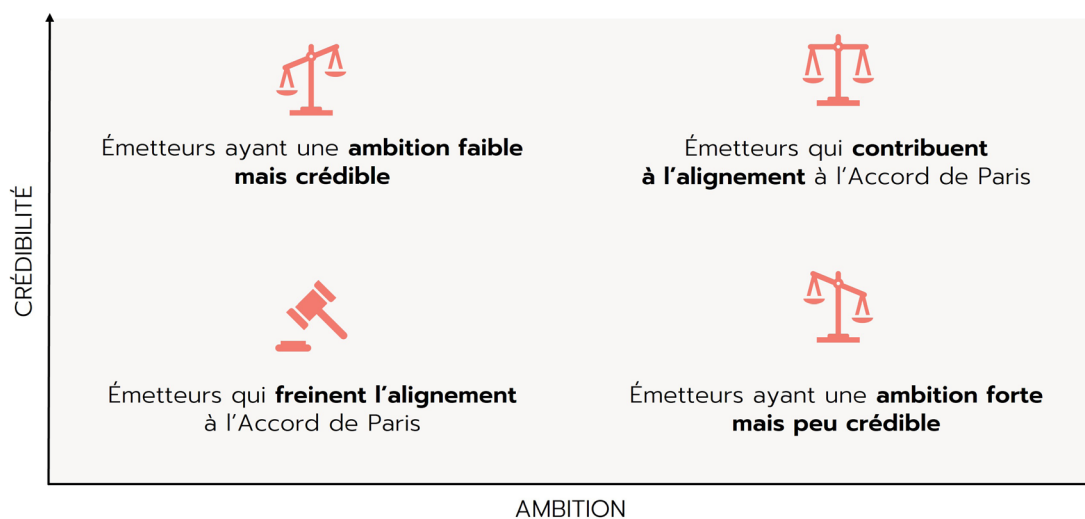
L'axe de abscisses porte sur l'ambition climatique et est obtenu à travers le pourcentage de réduction des émissions déclaré à horizon 2030, tandis que l'axe de ordonnées, qui porte sur la crédibilité, est quantifié via une analyse de la qualité des plans climat.

Selon nos premières estimations, seuls 400 émetteurs se situent dans le cadran en haut à droite comprenant les émetteurs dont les ambitions et les efforts sont alignés avec les objectifs de l'Accord de Paris. Ceci illustre ainsi les efforts restants à fournir pour qu'enfin notre économie devienne une économie à émissions nettes nulles.

En moyenne, seuls 30 % des émetteurs ont des plans de transitions climatiques jugés crédibles ce qui reflète un manque de considération accordé aux enjeux de transition dans les plans stratégiques des entreprises malgré l'importance du dérèglement climatique.

Cependant, nous observons une contribution importante des émetteurs sur le pilier « suivi des objectifs » qui augure une prise de conscience et laisse espérer une dynamique d'amélioration dans le temps de la prise en compte des enjeux de transition climatique.

Analyse de la crédibilité



Source : Ofi Invest Asset Management

INFORMATION IMPORTANTE

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 66302) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 - n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Cette communication publicitaire contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Les analyses présentées reposent sur des hypothèses et des anticipations d'Ofi Invest Asset Management, faites au moment de la rédaction du document qui peuvent être totalement ou partiellement non réalisées sur les marchés. Elles ne constituent pas un engagement de rentabilité et sont susceptibles d'être modifiées. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés et gérés par Ofi Invest Asset Management à la situation financière, au profil de risque, à l'expérience ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. Avant d'investir dans un OPC, il est fortement conseillé à tout investisseur, de procéder, sans se fonder exclusivement sur les informations fournies dans cette communication publicitaire, à l'analyse de sa situation personnelle ainsi qu'à l'analyse des avantages et des risques afin de déterminer le montant qu'il est raisonnable d'investir. Photos : Shutterstock.com/Ofi Invest. FA26/0901/24082027